

Politique industrielle à l'ère de la mondialisation

2010/2095(INI) - 25/11/2010

Le Conseil a examiné comment adapter au mieux les structures et les politiques industrielles de l'UE pour en faire des moteurs de la croissance et de la création d'emplois capables de relever les défis découlant de la mondialisation.

Le débat a principalement porté sur les mesures prioritaires à mettre en œuvre, notamment en faveur des petites et moyennes entreprises (PME), et sur la manière d'articuler efficacement les politiques industrielle, commerciale et concurrentielle de l'UE.

Les ministres ont aussi mis l'accent sur un certain nombre d'éléments clés pour **parvenir à une transition réussie vers une économie de la connaissance sûre, durable, à faible émission de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive.**

Il convient notamment:

- de développer de fortes synergies entre la politique industrielle et d'autres initiatives concernant l'UE, telles que le Pacte pour le marché unique, la réglementation intelligente, l'Union pour l'innovation, la stratégie numérique etc. ;
- d'apporter aux entreprises un cadre réglementaire intelligent, prévisible et simplifié et de créer un meilleur environnement économique pour les PME, y compris en matière d'accès au financement;
- d'éviter la fragmentation du marché;
- de promouvoir des réseaux d'innovation à travers l'UE ;
- de prendre en compte l'intégralité de la chaîne de valeur, qui débute par l'accès aux matières premières;
- de faciliter l'activité des entreprises de l'UE sur les marchés de pays tiers.

Il s'est agi de la première discussion que les ministres ont menée sur la politique industrielle depuis l'adoption, par le Conseil européen en juin dernier, de la stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance, qui a mis l'accent sur la nécessité de se doter d'une nouvelle et ambitieuse politique industrielle.

Le résultat de ce débat a ouvert la voie à l'élaboration de conclusions du Conseil devant être approuvées lors de la session du Conseil Compétitivité du 10 décembre.